

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 24 Octobre 2019

Président : CROS Claude
Secrétaire : BOSQUER Maryse
Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
CROS Nicolas
GRIMSTONE Martine
BOSQUER Maryse
Absentes : DEKESTER HOLMIERE Pascale, RAGA Sylvie.

Convocation du 17 octobre 2019
Début de séance : 20 heures 30.

Ordre du jour :

1. Plan Local d'Urbanisme : approbation ;
2. Aménagement de la bergerie :
 - Validation du choix du bureau d'études mission Coordination Sécurité Protection Santé,
 - Validation du choix du bureau d'études mission Contrôle Technique de Construction,
3. Equipement informatique : remplacement ;
4. Questions diverses.

1. Plan Local d'Urbanisme : approbation

Suite aux différentes étapes administratives suivantes :

- Prescription de l'élaboration d'un PLU du 12 septembre 2014,
- Arrêt du projet de PLU du 18 septembre 2018,
- Avis favorable du Préfet du 23 janvier 2019,
- Arrêté du maire pour l'organisation de l'enquête publique du 06 juin 2019,
- Enquête publique du 04 juillet 2019 au 05 août 2019 et avis favorable du Commissaire Enquêteur du 16 août 2019,
- Compléments d'informations demandés par la DDTM (périmètre de protection eau potable, protection des espaces naturels, risques d'exposition au plomb...)

Le conseil municipal approuve, à 04 voix pour et 01 voix contre, le PLU qui prend en compte les observations formulées.

2. Aménagement de la bergerie

La commune a consulté pour la maîtrise d'œuvre des missions de : Coordination Sécurité et Protection Santé (CSPS) et Contrôle Technique de constructions.

OFFRES	Coordination Sécurité Protection Santé	Contrôle technique de construction
APAVE Carcassonne	3 600.00	5 275.00
DEKRA Narbonne		4 200.00
FONGARO Frédéric Homps	3 506.40	
DEKRA Perpignan	2 480.00	
ELYFEC Toulouse	2 040.00	
VERITAS Narbonne	4 300.00	5 675.00+300 (attest HANDI)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les deux lots à l'entreprise DEKRA pour les montants de :

CSPS : 2 480 euros HT

CT : 4 200 euros HT

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés correspondants.

3. Equipement informatique : remplacement

Le conseil municipal est d'accord pour l'achat d'un nouvel ordinateur avec environnement Windows 10 selon le devis de JVS-Mairistem du 11 octobre 2019 :

Matériel et logiciel : 820 euros HT

Installation : 350 euros HT

Anti-virus : 96 euros HT

Les crédits seront prévus à l'article 2183 par le débit de l'article 2188 pour un montant de 1 404 euros.

4. Questions diverses

La séance est levée à 22 h 00.

Le maire, Claude CROS